



S.A.A.D. Milor
Notre devoir, vous accompagner

L'habitat inclusif



Pas à pas vers son logement

L'association ApartTED accompagne les personnes, de la petite enfance au 3ème âge, touchées par le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA, DYS, TDHA).

A travers une démarche de mise en place d'habitat inclusif, elle apporte une réponse aux familles qui souhaitent que leurs proches s'insèrent dans la société dans les meilleures conditions possibles.

L'objectif de cette initiative est en effet de permettre aux personnes TSA d'avoir accès aux ressources nécessaires pour vivre comme tout un chacun, s'épanouir et prendre confiance en soi.

Si vous souhaitez de plus amples informations, nous sommes à votre disposition pour vous présenter ce dispositif.



L'association ApartTED

L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES AVEC TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT

LE SAAD MILOR ACCOMPAGNE VERS :

- 1) La formation professionnelle et ou l'emploi
- 2) L'information et/ou la formation de l'employeur et les collaborateurs aux caractéristiques spécifiques de leur collègue
- 3) Adaptation du lieu de travail et autres environnements

Nos professionnels interviennent à domicile pour accompagner la bénéficiaire dans l'organisation des activités de sa vie quotidienne et professionnelle

ACCUEIL et RDV

Maison de Service Au Public
185 avenue de Fontainebleau
77 310 St Fargeau-Ponthierry
Tel: 01 60 65 20 20
Port :06 43 03 44 28

Mail de contact: info@apartted.com

Site internet : apartted.com



Service d'aide et d'accompagnement à domicile. Personne dépendante et/ou âgée



Nos objectifs

En tant que membre de la CDAPH, du Conseil de Santé Mentale, de la Commission Accessibilité Handicap et du Copil MSAP, l'association ApartTed défend les droits des personnes avec handicap (autisme, DYS, TDH-A etc ..), favorise le maintien du lien social, l'inclusion en milieu ordinaire, la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation du logement et de l'environnement et apporte de l'aide et du répit aux aidants.

24/24H et 7/7 JOURS



Zone d'intervention: Seine-et-Marne

LES ACTES ESSENTIELS

Aide au lever, à l'habillage,
à l'hygiène, etc

LES ACTIVITÉS MÉNAGÈRES

Entretien du logement et du linge, courses,
préparation des repas

LIVRAISON DE COURSE À DOMICILE

LE PORTAGE DE REPAS

Préparation et livraison du repas

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET RELATIONNELLES

Activités de loisirs, démarches administratives..

LES TRAVAUX DE MAINTENANCE

TÉLÉ ASSISTANCE

Assurer la sécurité physique et la santé
(chute, malaise, fugue, dénutrition, etc ..)

Suivie en direct par les proches et les professionnelles du
SAAD MilOr

TRANSPORT ET DÉPLACEMENT

Consultation (para)médicale, activité diverse...

LES BÉNÉFICIAIRES

L'accompagnement de la personne âgée est financé par l'APA, et pour la personne avec handicap la PCH, l'AHA, qui sont des allocations versées par le département.

D'autre part de nombreuses aides financières sont également possibles pour les bénéficiaires (ou non) des allocations départementales: l'aide ménagère, les aides fiscales, les aides de la caisse de retraite, et les aides de la complémentaire santé

LES MISSIONS DU SAAD MILOR

Le maintien du lien social, l'inclusion en milieu ordinaire, la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation du logement et de l'environnement et l'aide, et le répit aux aidants

- La mise en place des activités occupationnelles
- L'accompagnement de la personne sur les temps de loisirs
- l'accompagnement à domicile selon une approche spécifique mise en place par d'autres professionnels.e.s spécialisés.e.s dans une optique de généralisation
- la structuration de l'environnement et du comportement de la personne handicapée à domicile (mise en place de repères, routines, modes de communication adaptée, encouragement des comportements adaptés, etc.)
- L'apprentissage liés à l'autonomie dans la vie quotidienne (prendre les transports en commun, faire sa toilette, s'habiller, préparer et prendre un repas, etc.)
- L'apprentissage social (travail sur les interactions, la communication et les comportements socialement adaptés, la gestion des émotions, etc.)
- Les apprentissages cognitifs et scolaires (lire, compter, écrire)
- L'accompagnement dans les démarches administratives.



L'association ApartTED
est habilitée par
arrêté départemental n° 2019-17/CSAD/N°05

ACCÈS AU LOGEMENT AUTONOME

En 3 étapes

ETAPE 1

PRE-APPRENTISSAGE SUR LE LIEU DE VIE FAMILIAL

Il s'agit de débiter les interventions de soutien, et l'acquisition des tâches de la vie quotidienne dans l'environnement naturel.

ETAPE 2

PHASE DE TRANSITION, D'ADAPTATION ET D'IMMERSION DANS LE LOGEMENT ADAPTE ET PEDAGOGIQUE (LAP)

Lorsque les bases de l'autonomie sont en voie d'acquisition, la personne handicapée/personne âgée, aura la possibilité d'intégrer le logement pédagogique afin de mettre en pratique ses apprentissages, tout en étant accompagnée et guidée par les professionnels de l'aide à domicile. Cette phase de transition pourra être renouvelée si les bases fondamentales de l'autonomie tardaient à être assimilées. Cette étape charnière à mi-parcours entre le lieu de vie de la personne et le futur logement autonome.

ETAPE 3

L'ORIENTATION VERS LE LOGEMENT AUTONOME A LA SUITE DU PARCOURS TRANSITOIRE REUSSI

Lorsque la période de transition en habitat inclusif pédagogique a été évaluée satisfaisante, et l'autonomie acquise, l'orientation vers le logement autonome de notre programme locatif immobilier peut être envisagée.